

Seul le discours prononcé fait foi

LUXEMBOURG

Intervention de S.E. Mme Sylvie Lucas
Ambassadeur, Représentant permanent

Dialogue interactif informel de l'Assemblée générale

**Rapport du Secrétaire général sur la responsabilité de protéger :
Réagir de manière prompte et décisive**

New York, le 5 septembre 2012

Statement by H.E. Ms. Sylvie Lucas
Ambassador, Permanent Representative

Informal interactive dialogue of the General Assembly

**Report of the Secretary-General on the responsibility to protect:
Timely and decisive response**

New York, September 5th, 2012

Monsieur le Modérateur,

Je voudrais féliciter le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé ce quatrième dialogue interactif informel de l'Assemblée générale des Nations Unies qui nous donne l'occasion de discuter de la responsabilité de protéger à un moment où l'actualité montre à quel point ce principe adopté en 2005 reste pertinent. Permettez-moi aussi de me joindre aux précédents orateurs en remerciant le Secrétaire général pour son rapport très complet et pour l'intervention qu'il a prononcée ce matin, et en vous souhaitant la bienvenue, Monsieur Dieng, en tant que nouveau Conseiller spécial pour la prévention du génocide.

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Permettez-moi de souligner trois éléments à titre national.

1. La crise sans précédent qui prévaut en Syrie depuis mars 2011 montre à quel point il peut être difficile pour la communauté internationale de réagir de manière prompte et décisive « lorsque les autorités nationales n'assurent manifestement pas la protection de leurs populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité ». Cette crise dont le bilan humain s'alourdit hélas chaque jour ne doit pas être passée sous silence. Mais elle ne doit pas non plus nous faire oublier que l'année dernière, le Conseil de sécurité a su rappeler de façon décisive aux Etats leur responsabilité de protéger leurs populations, notamment dans le cas de la Libye, de la Côte d'Ivoire et du Yémen.

2. Pour progresser davantage, il est sain que nous menions un débat sincère aux Nations Unies, comme nous le faisons aujourd'hui, en prenant en compte les critiques qui ont été émises à l'égard de la façon de traduire la responsabilité de protéger en termes opérationnels. L'initiative sur la « protection responsable », « responsibility while protecting », lancée par le Brésil en septembre 2011 est la traduction la plus visible du souci que nous partageons tous je crois, et qui est un souci de bon sens : l'application du principe de la responsabilité de protéger ne doit pas contribuer à mettre davantage en danger les populations que l'on cherche précisément à protéger. La leçon qui s'impose à nos yeux est qu'il convient d'agir de manière prompte et décisive, car plus on la diffère, plus l'intervention est lourde et pénible pour toutes les parties concernées. La prévention est toujours préférable. Mais pour être efficace, la prévention requiert un système d'alerte rapide mettant à profit l'expertise et l'information de toutes les parties impliquées : le système des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, les Etats membres bien sûr, la société civile, et même les individus, à l'heure de la transmission instantanée d'informations et de la mobilisation par les réseaux sociaux. La prévention requiert aussi l'utilisation à bon escient de mesures de dissuasion telles que la mise en œuvre de commissions internationales d'enquête ou de missions d'établissement des faits ou la menace d'une saisine de la Cour pénale internationale.

3. Enfin, je voudrais tirer parti de mon expérience en tant que Présidente de la Formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix. A mes yeux, même si la Commission de consolidation de la paix n'est pas citée en tant que telle dans le rapport du Secrétaire général, elle

peut contribuer utilement à la mise en œuvre du principe de la responsabilité de protéger en réduisant le risque de retour des violences dans un contexte post-conflit. La Formation Guinée suit notamment avec attention les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission internationale d'enquête créée pour enquêter sur les événements du 28 septembre 2009 au stade de Conakry.

Monsieur le Modérateur,

Depuis le Sommet mondial de 2005, le Luxembourg a soutenu l'élaboration et la mise en œuvre du principe de la responsabilité de protéger pour éviter la récurrence de crimes contre l'humanité comme ceux qui ont été commis au siècle dernier, notamment sur le continent européen. Nous le devons à la mémoire des millions de victimes des crimes du passé de parfaire ce principe, ensemble, en tant que Nations Unies.

Je vous remercie de votre attention.

Mr. Moderator,

I would like to salute the initiative of the General Assembly to organise this fourth informal interactive dialogue of the UN General Assembly, which gives us the opportunity to discuss the responsibility to protect at a moment where current events show how relevant this principle, which was adopted in 2005, remains. Allow me also to join previous speakers in thanking the Secretary-General for his very comprehensive report and the intervention he made this morning, as well as in welcoming you, Mr. Dieng, as the new Special Adviser on the Prevention of Genocide.

Luxembourg fully associates itself with the statement by the European Union. I would like to underline three elements in a national capacity.

1. The unprecedented crisis prevailing in Syria since March 2011 shows how difficult it can be for the international community to respond in a timely and decisive manner when “national authorities are manifestly failing to protect their populations from genocide, war crimes, ethnic cleansing and crimes against humanity”. As its death toll unfortunately grows heavier day by day, this crisis cannot be ignored. But it should not make us forget either that, last year, the Security Council has been able to compellingly remind States of their responsibility to protect their populations, notably in the case of Libya, Côte d’Ivoire and Yemen.

2. In order to make further progress, it is healthy to hold an honest debate at the United Nations, as we are doing today, and take into account the criticisms levelled at the manner in which the responsibility to protect has been “operationalised”. The initiative on “responsibility while protecting”, launched by Brazil in September 2011, is the most visible manifestation of the concern which I believe we all share, and which is a common sense concern: the application of the principle of the responsibility to protect must not contribute to endangering even further the populations that one seeks to protect. The important lesson to be learned in our view is that we must act in a timely and decisive manner, since the longer we wait, the more dramatic and costly to all concerned the eventual intervention will be. Prevention is always preferable. But in order to be effective, prevention requires an early-warning system which draws upon the expertise and information available to all involved parties: the United Nations System, regional and sub-regional organisations, Member States of course, civil society and even individuals, in a day and age where information is transmitted instantaneously and mobilisation takes place through social networks. Prevention also requires the appropriate use of deterring measures, like the implementation of international commissions of inquiry or fact-finding missions or the threat of referrals to the International Criminal Court.

3. Finally, I would like draw from my experience as Chairperson of the Guinea Configuration of the Peacebuilding Commission (PBC. I believe that, even if the PBC is not named as such in the Secretary-General’s report, it can usefully contribute to the implementation of the principle of the responsibility to protect, by reducing the risk of a return to violence in a post-conflict setting. The Guinea Configuration attentively follows the progress made in the implementation of the

recommendations of the international commission of inquiry which was mandated to investigate the events of 28 September 2009 in the stadium of Conakry.

Mr. Moderator,

Since the 2005 World Summit, Luxembourg has supported the development and implementation of the principle of the responsibility to protect in order to prevent the recurrence of crimes against humanity like those committed in the past century, notably on the European continent. We owe it to the memory of the millions of victims of the crimes of the past to perfect this principle, together, as United Nations.

Thank you for your attention.